



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **93420164.1**

(51) Int. Cl.⁵ : **A47B 23/04**

(22) Date de dépôt : **16.04.93**

(30) Priorité : **17.04.92 FR 9204774**

(43) Date de publication de la demande :
20.10.93 Bulletin 93/42

(84) Etats contractants désignés :
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

(71) Demandeur : **Morillon, Alain
61, Avenue de la Libération
F-14000 CAEN (FR)**

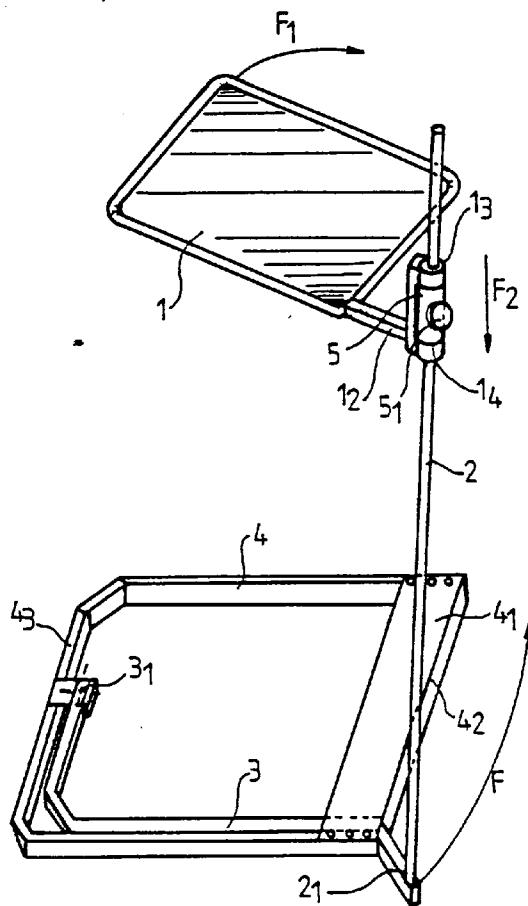
(71) Demandeur : **Grozellier, Bernard
31, Rue de l'Abondance
F-69003 Lyon (FR)**

(72) Inventeur : **Morillon, Alain
61, Avenue de la Libération
F-14000 CAEN (FR)**
Inventeur : **Grozellier, Bernard
31, Rue de l'Abondance
F-69003 Lyon (FR)**

(74) Mandataire : **Ropital-Bonvarlet, Claude et al
Cabinet Beau de Loménie, 51 Avenue Jean
Jaurès, B.P. 7073
F-69341 Lyon Cédex 07 (FR)**

(54) **Table individuelle escamotable du type table de malade.**

(57) Table du type table de malade, comprenant un plateau de table (1) relié latéralement à un montant (2) lui-même relié par son extrémité inférieure (2₁) à une embase (4) de faible hauteur, susceptible d'être disposée sous un article d'ameublement tel qu'un lit ou un fauteuil, table caractérisée en ce que le montant (2) est relié à l'embase par un bras (3) mobile sur l'embase et en ce que le plateau (1) est de position réglable par coulissemement et pivotement sur le montant (2).



La table de l'invention comprend un plateau de table relié latéralement à un montant lui-même relié par son extrémité inférieure à une embase de faible hauteur, susceptible d'être disposée sous un article d'ameublement tel qu'un lit ou un fauteuil.

La table de l'invention est caractérisée en ce que le montant est relié à l'embase par un bras mobile sur l'embase et en ce que le plateau est de position réglable par coulissemement et pivotement sur le montant.

Suivant une autre caractéristique de l'invention le bras est mobile par pivotement sur l'embase.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, l'embase se compose d'un cadre dans le plan duquel le bras est monté pivotant, ce bras étant monté pivotant sur la face interne d'un côté du cadre.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, le côté du cadre opposé au côté de ce cadre recevant à pivotement le bras présente une fente longitudinale traversée à libre débattement par le bras.

L'invention est représentée à titre d'exemple non limitatif sur l'unique dessin ci-joint qui est une vue en perspective d'un mode de réalisation d'une table de malade.

La présente invention a en conséquence pour but la réalisation d'une table du type table de malade, qui soit de construction simple, de coût réduit, de manipulation aisée et qui puisse rapidement être soit dissimulée sous un article d'ameublement tel qu'un lit ou un fauteuil, soit au contraire être mise en position active afin d'être disposée à hauteur convenable devant la personne occupant ce lit ou ce fauteuil.

La table de malade représentée sur le dessin ci-joint comprend un plateau 1 qui est monté à coulissemement et à pivotement sur un montant 2, lui-même fixé par son extrémité inférieure 2₁ à l'extrémité libre d'un bras 3, pivotant en 3₁ dans le plan d'une embase 4.

Cette embase 4 est de faible hauteur, de façon à pouvoir être glissée sous un lit ou un fauteuil.

Du fait de cette construction, le plateau 1 peut, par pivotement du bras 3 dans le sens de la flèche F, être déplacé latéralement à l'embase 4 pour se positionner à proximité immédiate devant l'occupant du lit ou du fauteuil. Par ailleurs, en réglant la position angulaire du plateau 1 sur le montant 2 en combinaison avec la position angulaire du bras 3 par rapport à l'embase 4, on pourra toujours obtenir une position convenable du plateau 1 devant l'occupant du lit ou du fauteuil, quelle que soit sa corpulence, sa position, etc.

Egalement, le réglage par coulissemement du plateau 1 sur le montant 2 permet de placer ce plateau à la hauteur désirée dans sa position active.

Pour placer le plateau de la position active à la position de rangement, il suffit de faire pivoter le plateau dans le sens de la flèche F1 pour le dégager latéralement du lit ou du fauteuil, puis de faire coulisser ce plateau de haut en bas dans le sens de la flèche F2 sur le montant 2 jusqu'à ce qu'il soit situé, par pivotement du bras 3 dans le sens inverse de la flèche F, à

proximité de l'embase 4 de façon que, par un nouveau pivotement du plateau 1 dans le sens contraire de la flèche F1, il soit possible de dissimuler totalement ce plateau sous le lit ou le fauteuil.

5 Suivant la disposition représentée, le plateau 1 est solidaire d'une patte 1₂ pourvue de deux bagues écartées 1₃, 1₄ montées à pivotement sur le montant 2 réalisé sous la forme d'un tube à section circulaire. Entre ces deux bagues 1₃ et 1₄ est disposé un manchon 5 susceptible d'être coulissé sur le montant 2. Ce manchon 5 est pourvu d'un moyen d'immobilisation sur le montant afin d'immobiliser le plateau 1 à la hauteur désirée, tout en autorisant son pivotement par les bagues 1₃ et 1₄.

10 15 Suivant l'exemple représenté, ce moyen d'immobilisation est constitué par une vis pointeau susceptible d'être actionnée par un bouton moleté 5₁.

Egalement, suivant l'exemple représenté, le cadre 4 comporte un côté 4₁ constitué de deux plaques parallèles, délimitant entre elles une fente 4₂ traversée par le bras 3. Ce bras 3 est par ailleurs monté à pivotement sur la face interne du côté 4₃ du cadre 4 qui est opposé au côté 4₁ de façon que le plateau 1 soit déplaçable par pivotement aux deux extrémités du bras 3, d'une part en 3₁, d'autre part sur le montant 2. Cette disposition permet d'obtenir une amplitude de réglage du plateau 1 qui est optimum dans un plan horizontal.

20 25 30 35 Dans l'exemple représenté, le plateau 1 est fixé rigidement à la patte 1₂ de support. Il pourra cependant être envisagé, si cela apparaît utile, de fixer la table 1 à la patte 1₂ par l'intermédiaire d'un moyen de réglage angulaire et/ou coulissant de sa position, ce moyen étant par exemple constitué par une rotule et/ou une coulisse pourvue d'un moyen de blocage.

Egalement, dans l'exemple représenté, l'embase forme un socle se disposant en appui sur le sol et dont la surface et le poids sont suffisants pour assurer la stabilité de la table. Si cela est jugé préférable, cette embase pourra cependant être fixée sous l'ossature de l'article d'ameublement et à une distance de la face inférieure de cet article d'ameublement suffisante pour pouvoir placer le plateau 1, dans sa position de rangement, entre cette embase et l'ossature de l'article d'ameublement. Dans ce cas, l'embase pourra être simplifiée et constituée uniquement par une patte fixée sous l'ossature de l'article d'ameublement et reportant l'axe 3₁ de pivotement du bras 3 dans la zone centrale de cet article d'ameublement.

40 45 50 55 Dans l'exemple représenté sur le dessin ci-joint le bras 3 est mobile par pivotement sur le cadre. Suivant une réalisation modifiée on pourra cependant disposer ce bras mobile en translation sur le cadre, ce cadre comportant des moyens tels que des glissières, rails, etc recevant un chariot solidaire du bras.

Egalement le réglage de la hauteur du plateau 1 sur le montant 2 pourra être obtenu en provoquant des dispositifs à contrepoids, ressort, vérin ou tout

autre dispositif motorisé ou non facilitant le déplacement du plateau.

5

Revendications

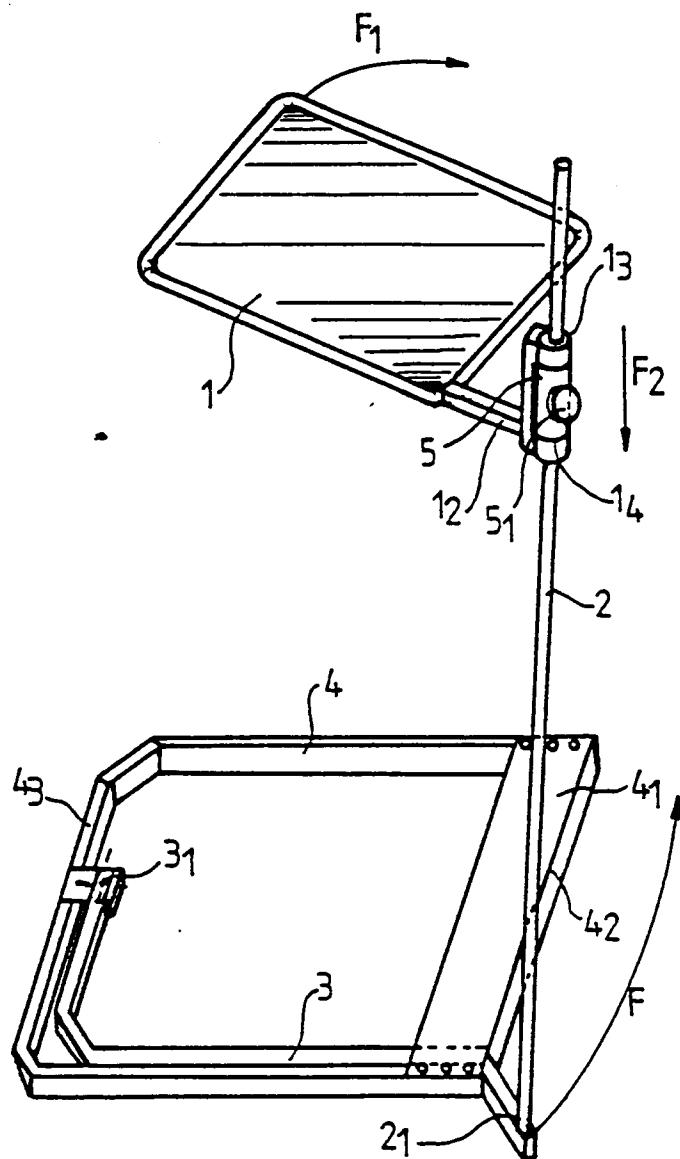
- 1) Table** du type table de malade, comprenant un plateau de table (1) relié latéralement à un montant (2) lui-même relié par son extrémité inférieure (2₁) à une embase (4) de faible hauteur, susceptible d'être disposée sous un article d'ameublement tel qu'un lit ou un fauteuil, table caractérisée en ce que le montant (2) est relié à l'embase par un bras (3) mobile sur l'embase et en ce que le plateau (1) est de position réglable par coulissemement et pivotement sur le montant (2). 10
- 2) Table** conforme à la revendication 1, caractérisée en ce que le bras est mobile par pivotement sur l'embase. 15
- 3) Table** conforme à la revendication 1, caractérisée en ce que le bras est mobile en translation sur l'embase. 20
- 4) Table** conforme à l'une quelconque des revendications de 1 à 3, caractérisée en ce que l'embase se compose d'un cadre dans le plan duquel le bras (3) est monté pivotant, ce bras étant monté pivotant sur la face interne d'un côté (4₃) du cadre. 25
- 5) Table** conforme à la revendication 4, caractérisée en ce que le côté (4₁) du cadre opposé au côté (4₃) de ce cadre recevant à pivotement le bras (3) présente une fente longitudinale (4₂) traversée à libre débattement par le bras. 30
- 6) Table** conforme à la revendication 1, caractérisée en ce que le plateau (1) est monté à coulissemement et pivotement sur le montant par deux bagues espacées (1₃, 1₄) entre lesquelles est disposé un manchon (5) entourant le montant, des moyens (5₁) étant prévus pour immobiliser ce manchon sur le montant. 35

40

45

50

55





Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 93 42 0164